

République Française
Association Foncière de la Commune de Uttwiller

☒:Mairie,
Place de l'Eglise
67330 UTTWILLER

☎: 03. 88.70.72.47
Fax 03 88 70 95 13

Séance du Bureau de l'Association Foncière du 28 janvier 2019

*Ce soir à 19 h 30 le bureau de l'Association Foncière s'est réuni à la mairie
Etaient présents à l'ouverture de la réunion, sous la présidence de Monsieur Pierre SEENE,
Edith HAESSIG, Michel HOFF, Frédéric KRIEGER, Roland KOENIG et Jean-Michel WEIL.:*

Absent excusé :Henri LICKEL

Absent non excusé : /

Assistaient également à la séance : Mme Françoise GROSS

Ordre du Jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation de la séance du 29 janvier 2018
3. Approbation du compte administratif 2018
4. Affectation du résultat de fonctionnement 2018
5. Approbation du compte de gestion 2018
6. Tarif 2019 de la taxe de remembrement
7. Vote du budget primitif 2019

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Bureau.

Mme Edith HAISSIG est désignée pour remplir ces fonctions

2. Approbation de la séance du 29 janvier 2018

Lecture faite, en absence de corrections demandées, le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2018 est adopté à l'unanimité

3. Approbation du compte administratif 2018

Le Bureau, après que le Président Pierre SEENE ai quitté la salle, et sous la présidence de Jean-Michel WEIL, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2018 tel qu'il a été présenté, avec

- Un excédent de fonctionnement de 21 238.05 euros
- Un déficit d'investissement de 527.77 euros

République Française
Association Foncière de la Commune de Uttwiller

✉:Mairie,
Place de l'Eglise
67330 UTTWILLER

☎: 03. 88.70.72.47
Fax 03 88 70 95 13

4. Affectation du résultat de fonctionnement 2018

Sur proposition du Président le bureau décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 2018 comme suit :
excédent de fonctionnement 21 238.05 €

affectation :

virement à la section d'investissement (article 1068) : 527.77 €
report à nouveau (article 002) 20 710.28 €

5. Approbation du compte de gestion 2018

Le Bureau adopte à l'unanimité sans observation le compte de gestion dressé par le trésorier pour l'exercice 2018.

6. Tarif 2019 de la taxe de remembrement

Le Bureau décide :

- d'émettre un rôle de recouvrement pour l'année 2019;
- de fixer à 0,15 euros hors taxes (TVA au taux normal en plus) par are la quote-part à verser par les propriétaires intéressés ainsi qu'une part fixe de 5.00 euros hors taxes (TVA au taux normal en plus) ;

7. Vote du budget primitif 2019

Le Bureau décide de voter à l'unanimité le Budget Primitif 2019 présenté exhaustivement par le Président de l'Association Foncière et équilibré en fonctionnement à 26 535.28 euros et à 3 127.77 euros en investissement.

Pour extrait conforme
Uttwiller, le 1^{er} février 2019
Le Président,

Pierre SEENE